

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00312
Numéro SIREN : 880 318 522
Nom ou dénomination : 2AB & Associates

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2020 sous le numéro de dépôt 30025

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 10-03-2020

N° DE DEPOT : 2020R030025

N° GESTION : 2020B00312

N° SIREN : 880318522

DENOMINATION : 2AB & Associates

ADRESSE : 1 rue de Stockholm 75008 Paris

DATE D'ACTE : 24-02-2020

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'actionnaire unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

2AB & Associates

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 200 €

1 Rue de Stockholm 75008 Paris

RCS PARIS 880 318 522

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L' ASSOCIÉ UNIQUE

Le 24/02/2020

Alain BONNEAUD,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique de la cessation des fonctions de Président de Alain BONNEAUD, pour cause de démission en date du 25/02/2020.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

L'Associé Unique décide de nommer Mme Marlène SERENAME, résidant Bat D - 6 Passage Machouart 93300 AUBERVILLIERS, France, de nationalité Française, né(e) le 23/07/1975 à Bangui Centrafrique, en qualité de Président à compter du 25/02/2020.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

L'Associé Unique décide de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Alain BONNEAUD, Associé Unique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain Bonneaud', written over a horizontal line.

Alain BONNEAUD, ancien Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain Bonneaud', written over a horizontal line.

Marlène SERENAME, nouveau Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Marlène Serename', written over a horizontal line.